

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3097

28 décembre 2012

SOMMAIRE

Absolute Care S.A.	148656	JPS S.A.	148613
Accon Solutions	148610	Katelia S.A.	148614
Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF ..	148610	KTS S.à r.l.	148619
AM HAUS Agence Immobilière S.à r.l. ..	148611	LDM Capital S.A.	148614
AOM Group	148614	Logicinvest Holding S.A.	148634
Aro Consult S.à r.l.	148611	MENA Data Holding S.à r.l.	148618
ARS Family Office S.A.	148611	Meriva S. à r.l.	148618
Ashford Energy Capital S.A.	148610	Nostras SPF S.A.	148615
BM Parts S.A.	148612	Parmat S.A.	148616
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l.	148611	Pink Ocean Finance SA	148616
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l.	148612	Pink Ocean Finance SA	148618
Café-Restaurant Bohey S.à r.l.	148612	Prodeo Holdings Limited	148616
Capital Three Thousand S.A.	148613	Proxxon S.A.	148615
CGI Information Systems and Manage- ment Consultants Luxembourg S.à r.l.	148652	PTC Finance S.à r.l.	148656
Corallo S.A.	148611	REPPERT - Rolladen-Sonnenschutz-Me- tallbau	148618
Creatives Services s.à r.l.	148613	Richmond West S.à r.l.	148616
Creatives Services s.à r.l.	148613	Riz Investments (Luxembourg) S.à r.l. ..	148616
CS European Retail No. 1 S.à r.l.	148644	Société Européenne de Développements Immobiliers "SEDIMO"	148615
Cyclon S.A.	148615	Solarpower S.A.	148615
Diarough Management	148612	Take One Productions S.à r.l.	148615
Enez Vaz S.A.	148614	Taminco Group Holdings S.à r.l.	148617
Field Holding S.A., SPF	148610	Terrasia	148617
G.M.N.G. International B.V.	148613	Topaze Immobilier	148617
Immodun Sàrl	148613	Vistra Group Holdings S.A.	148617
Intertrade S.A.	148629	Yesss Group (E) S.A.	148617
ITACA Finance S.à r.l.	148619	Yum! Franchise de Mexico	148618

Aleph Holdings Limited I S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 147.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012150744/14.

(120199667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Ashford Energy Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 85.158.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Ashford Energy Capital S.A.

K.L. Vogel / G.B.A.D. Cousin

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012150749/13.

(120199702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Accon Solutions, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 68, Géidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 133.161.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2012150751/11.

(120199619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Field Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 31.346.

Van Lanschot Management S.A.

Demeurant professionnellement 106 route d'Arlon, L-8210 Mamer (Luxembourg), démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

FIELD HOLDING S.A., SPF.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg, enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 31.346

Date effective: le 19 novembre 2012

Fait, le 19 novembre 2012.

Van Lanschot Management S.A.

Référence de publication: 2012150936/16.

(120199353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

AM HAUS Agence Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4460 Belvaux, 60, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 161.355.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150761/10.

(120199566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Aro Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 59, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 145.934.

Les comptes annuels au 31.12.11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150775/10.

(120199565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

ARS Family Office S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 7, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 107.341.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2012150778/11.

(120199585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Gelsenkirchen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jurgita Gabedangaite

Mandataire

Référence de publication: 2012150795/11.

(120199642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Corallo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 127.390.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORALLO S.A.

Robert REGGIORI / Jacopo ROSSI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012150867/12.

(120199677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jurgita Gabedangaite
Mandataire

Référence de publication: 2012150796/11.

(120199647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

BM Parts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 84.630.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BM PARTS S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 06 Novembre 2012 à 10 heures.

L'assemblée décide:

D'accepter de renouveler le mandat de la société PARTNERS SERVICES S.A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 pour une durée de 4 ans, son mandat expire le 06 novembre 2016

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 06 Novembre 2012.

Pour la société
Paul ALLEGRINI
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2012150813/18.

(120199626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Café-Restaurant Bohey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, Maison 7.
R.C.S. Luxembourg B 102.285.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA
Signature

Référence de publication: 2012150831/11.

(120199534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Diarough Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 170.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 119.881.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant:

- Monsieur Saurin PARIKH, associé, dont l'adresse professionnelle est désormais située au Villa 75, Dubai Creek Club, bâtiment villa opp Deira city centre, P.O. Box 54779, Dubai, United Arab Emirates.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012150878/14.

(120199532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Creatives Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Eischen, 3, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 151.385.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150869/9.

(120199580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Capital Three Thousand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 144.235.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150837/9.

(120199490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Creatives Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Eischen, 3, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 151.385.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150870/9.

(120199581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

G.M.N.G. International B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012150953/9.

(120199577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

JPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 111.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151034/9.

(120199503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Immodun Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151013/9.

(120199572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Katelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 151.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151039/9.

(120199500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

LDM Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 121.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151078/9.

(120199489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Enez Vaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 94.102.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ENEZ VAZ S.A. qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 06 Novembre 2012 à 10 heures.

L'assemblée décide:

1. D'accepter de renouveler le mandat de la société PARTNERS SERVICES S.A. au poste de commissaire aux comptes ayant son siège social au 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.823 pour une durée de 4 ans, son mandat expire le 06 novembre 2016

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 06 Novembre 2012.

Pour la société

Mr François Legendre

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2012150910/18.

(120199618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

AOM Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9711 Clervaux, 80, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 169.239.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires

Présents:

Eric Bertrand, 50 parts sociales

Isabelle Latzel, 50 parts sociales

Toutes les parts sociales étant représentées, il n'y a pas lieu de vérifier les convocations et l'assemblée générale extraordinaire est valablement constituée.

1. Monsieur Bertrand cède 26 parts sociales de la société AOM Group Sarl à Madame Latzel.

2. Répartition de l'actionariat après cette cession.

Eric Bertrand, 24 parts sociales

Isabelle Latzel, 76 parts sociales

Fait à Clervaux, le 26 septembre 2012.

Eric Bertrand / Isabelle Latzel.

Référence de publication: 2012151463/18.

(120199674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Nostras SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151145/9.

(120199484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Take One Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3877 Schifflange, 24, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 62.635.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151307/9.

(120199521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Société Européenne de Développements Immobiliers "SEDIMO", Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 30.771.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151262/9.

(120199625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Cyclon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.470.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151614/9.

(120199692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Solarpower S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 91.733.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152029/9.

(120199801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Proxxon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6868 Wecker, 6-10, Haerebiërg.

R.C.S. Luxembourg B 36.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012151945/9.

(120199810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Riz Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 90.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012157879/10.

(120207961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Pink Ocean Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 83.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINK OCEAN FINANCE S.A

Référence de publication: 2012157860/10.

(120209010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Parmat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 152.015.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012157852/10.

(120208144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Prodeo Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 121.031.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012157846/10.

(120208669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Richmond West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 152.460.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 23 octobre 2012

L'associé unique de Richmond West S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer la société suivante «Gérant de catégorie A» avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée.

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
Luxembourg, le 16 novembre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012151959/14.

(120199806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Yesss Group (E) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 5, rue Xavier Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 107.973.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de Yesss Group (E) S.A. (la Société) en date du 26 octobre 2012 que le mandat d'Ernst & Young S.A., en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société a été renouvelé, avec effet immédiat, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Yesss Group (E) S.A.

Référence de publication: 2012152080/14.

(120199766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Vistra Group Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 147.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012157981/10.

(120207978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Topaze Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.868.

Le bilan au 30/09/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012157964/10.

(120208017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Terrasia, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 20.573.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30/05/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012157963/10.

(120208042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Taminc Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Référence de publication: 2012157956/10.

(120208163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

REPERT - Rolladen-Sonnenschutz-Metallbau, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 134.455.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remerschen, den 30.10.2012.

Référence de publication: 2012157887/10.

(120208016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Pink Ocean Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINK OCEAN FINANCE S.A.

Référence de publication: 2012157861/10.

(120209011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Meriva S. à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 118.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012157796/10.

(120208261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

MENA Data Holding S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012157794/10.

(120208693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2012.

Yum! Franchise de Mexico, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.103.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Yum! Franchise de Mexico S.de R.L.

Johannes L. de Zwart

Gérant A

Référence de publication: 2012152084/14.

(120199780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

KTS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 150.050.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012151803/11.

(120199789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

ITACA Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.808.818,40.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 161.507.

In the year two thousand and twelve, on the sixth day of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "ITACA Finance S.à r.l." (the "Company"), a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.507, incorporated by a notarial deed enacted on 7 June 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2044 of 2 September 2011, which articles of association have been lastly modified by a deed of the undersigned notary on 9 November 2011, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 126 of 16 January 2012.

The meeting is presided by Mr Sébastien Wiander, private employee, residing at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Nicolas Dumont, private employee, residing professionally at Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders of the Company, being (i) ITACA HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.959, (ii) MASTER 6 S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 162.797, (iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V., a limited partnership duly incorporated under the Dutch laws, whose registered office is at Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081KJ, (iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V., a limited partnership duly incorporated under the Dutch laws, whose registered office is at Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081KJ, (v) EURO CHOICE III LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Scotland, whose registered office is at 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, acting through its general partner Euro Choice III GP Limited, 26 New Street, St. Helier, Jersey, Channel Islands JE2 3RA, (vi) EURO CHOICE III FCPR, a fonds commun de placement à risques à procédure allégée, a fund organized under the laws of France, having its registered office in 8, rue Royale, 75008 Paris, France, registration number ISIN FR0010362988, (vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A., a corporation duly incorporated under the laws of Italy, whose registered office is at Via Zamboni, 2, 40126 Bologna (Italy), fiscal code n. 97588980017, and (viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP, a limited partnership duly incorporated under the laws of Delaware, whose registered office is at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, (all the shareholders being together referred as the "Shareholders"), are represented by proxies and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 127,312,500 (one hundred twenty-seven million three hundred twelve thousand five hundred) shares having a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 77,568.40 (seventy-seven thousand five hundred sixty-eight Euro and forty euro cents) so as to raise it from its current amount of EUR 12,731,250 (twelve million seven

hundred thirty-one thousand two hundred fifty Euro) to EUR 12,808,818.40 (twelve million eight hundred eight thousand eight hundred eighteen Euro and forty euro cents) by the issuance of 760 (seven hundred sixty) new Ordinary C Shares, 7,750 (seven thousand seven hundred fifty) new Class C1 Shares, and 767,174 (seven hundred sixty-seven thousand one hundred seventy-four) new Class C2 Shares, having each a par value of EUR 0.10 (ten Euro cents), the whole to be fully paid up through a contribution in cash in a global amount of EUR 775,000 (seven hundred seventy-five thousand Euro) of which EUR 697,431.60 (six hundred ninety-seven thousand four hundred thirty-one Euro and sixty euro cents) shall be allocated to the share premium;

3. Subscription and payment by:

(i) Lorenzo Cucchetto, of 390 (three hundred ninety) Ordinary C Shares, 4,000 (four thousand) Class C1 Shares and 395,961 (three hundred ninety-five thousand nine hundred sixty-one) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 400,000 (four hundred thousand Euro) of which EUR 359,964.90 (three hundred fifty-nine thousand nine hundred sixty-four Euro and ninety euro cents) shall be allocated to the share premium;

(ii) Maurizio Secchi, of 100 (one hundred) Ordinary C Shares, 1,000 (one thousand) Class C1 Shares and 98,990 (ninety-eight thousand nine hundred ninety) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 100,000 (one hundred thousand) of which EUR 89,991 (eighty-nine thousand nine hundred ninety-one Euro) shall be allocated to the share premium;

(iii) Maurizio Wermelinger, of 60 (sixty) Ordinary C Shares, 600 (six hundred) Class C1 Shares and 59,394 (fifty-nine thousand three hundred ninety-four) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 60,000 (sixty thousand Euro) of which EUR 53,994.60 (fifty-three thousand nine hundred ninety-four Euro and sixty euro cents) shall be allocated to the share premium;

(iv) Mauro Moro, of 60 (sixty) Ordinary C Shares, 650 (six hundred fifty) Class C1 Shares and 64,344 (sixty-four thousand three hundred forty-four) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 65,000 (sixty-five thousand Euro) of which EUR 58,494.60 (fifty-eight thousand four hundred ninety-four Euro and sixty euro cents) shall be allocated to the share premium;

(v) Erich Heusser, of 60 (sixty) Ordinary C Shares, 600 (six hundred) Class C1 Shares and 59,394 (fifty-nine thousand three hundred ninety-four) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 60,000 (sixty thousand Euro) of which EUR 53,994.60 (fifty-three thousand nine hundred ninety-four Euro and sixty euro cents) shall be allocated to the share premium;

(vi) Paolo Puntoni, of 40 (forty) Ordinary C Shares, 400 (four hundred) Class C1 Shares and 39,596 (thirty-nine thousand five hundred ninety-six) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 40,000 (fourty thousand Euro) of which EUR 35,996.40 (thirty-five thousand nine hundred ninety-six Euro and forty euro cents) shall be allocated to the share premium;

(vii) Mirco Zin, of 50 fifty Ordinary C Shares, 500 (five hundred) Class C1 Shares and 49,495 (forty-nine thousand four hundred ninety-five) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 50,000 (fifty thousand Euro) of which EUR 44,995.50 (forty-four thousand nine hundred ninety-five Euro and fifty euro cents) shall be allocated to the share premium;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above resolutions 2 and 3; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 77,568.40 (seventy-seven thousand five hundred sixty-eight Euro and forty euro cents) so as to raise it from its current amount of EUR 12,731,250 (twelve million seven hundred thirty-one thousand two hundred fifty Euro) to EUR 12,808,818.40 (twelve million eight hundred eight thousand eight hundred eighteen Euro and forty euro cents) by the issuance of 760 (seven hundred sixty) new Ordinary C Shares, 7,750 (seven thousand seven hundred fifty) new Class C1 Shares, and 767,174 (seven hundred sixty-seven thousand one hundred seventy-four) new Class C2 Shares, having each a par value of EUR 0.10 (ten Euro cents), the whole to be fully paid up through a contribution in cash (the "Contribution") in a global amount of EUR 775,000 (seven hundred seventy-five thousand Euro) of which EUR 697,431.60 (six hundred ninety-seven thousand four hundred thirty-one Euro and sixty euro cents) shall be allocated to the share premium attached to each of above Ordinary C Shares, Class C1 Shares and Class C2 Shares and as further detailed in the foregoing resolution.

Third resolution

Pursuant to the above second resolution, it is unanimously resolved to accept the subscription and payment by the following subscribers listed hereunder from (i) to (vii) (the "Subscribers"):

(i) Lorenzo Cucchetto, subscribing for 390 (three hundred ninety) Ordinary C Shares, 4,000 (four thousand) Class C1 Shares and 395,961 (three hundred ninety-five thousand nine hundred sixty-one) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 400,000 (four hundred thousand Euro) of which EUR 359,964.90 (three hundred fifty-nine thousand nine hundred sixty-four Euro and ninety Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(ii) Maurizio Secchi, subscribing for 100 (one hundred) Ordinary C Shares, 1,000 (one thousand) Class C1 Shares and 98,990 (ninety-eight thousand nine hundred ninety) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 100,000 (one hundred thousand Euro) of which EUR 89,991 (eighty-nine thousand nine hundred ninety-one Euro) shall be allocated to the share premium;

(iii) Maurizio Wermelinger, subscribing for 60 (sixty) Ordinary C Shares, 600 (six hundred) Class C1 Shares and 59,394 (fifty-nine thousand three hundred ninety-four) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 60,000 (sixty thousand Euro) of which EUR 53,994.60 (fifty-three thousand nine hundred ninety-four Euro and sixty euro cents) shall be allocated to the share premium;

(iv) Mauro Moro, subscribing for 60 (sixty) Ordinary C Shares, 650 (six hundred fifty) Class C1 Shares and 64,344 (sixty-four thousand three hundred forty-four) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 65,000 (sixty-five thousand Euro) of which EUR 58,494.60 (fifty-eight thousand four hundred ninety-four Euro and sixty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(v) Erich Heusser, subscribing for 60 (sixty) Ordinary C Shares, 600 (six hundred) Class C1 Shares and 59,394 (fifty-nine thousand three hundred ninety-four) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 60,000 (sixty thousand Euro) of which EUR 53,994.60 (fifty-three thousand nine hundred ninety-four Euro and sixty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(vi) Paolo Puntoni, subscribing for 40 (forty) Ordinary C Shares, 400 (four hundred) Class C1 Shares and 39,596 (thirty-nine thousand five hundred ninety-six) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 40,000 (forty thousand Euro) of which EUR 35,996.40 (thirty-five thousand nine hundred ninety-six Euro and forty Euro cents) shall be allocated to the share premium;

(vii) Mirco Zin, subscribing for 50 (fifty) Ordinary C Shares, 500 (five hundred) Class C1 Shares and 49,495 (forty-nine thousand four hundred ninety-five) Class C2 Shares by way of contribution in cash amounting to EUR 50,000 (fifty thousand Euro) of which EUR 44,995.50 (forty-four thousand nine hundred ninety-five Euro and fifty euro cents) shall be allocated to the share premium;

Subscribers' Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervene Shareholders and the Subscribers, here represented by Mr Sébastien WIANDER, pre-named, by virtue of proxies given under private seal.

(i) Lorenzo Cucchetto declares to subscribe the above 390 (three hundred ninety) Ordinary C Shares, 4,000 (four thousand) Class C1 Shares and 395,961 (three hundred ninety-five thousand nine hundred sixty-one) Class C2 Shares and to pay them up entirely together with the above mentioned related share premium by a contribution in cash amounting to EUR 400,000 (four hundred thousand Euro);

(ii) Maurizio Secchi declares to subscribe the above 100 (one hundred) Ordinary C Shares, 1,000 (one thousand) Class C1 Shares and 98,990 (ninety-eight thousand nine hundred ninety) Class C2 Shares and to pay them up entirely together with the above mentioned related share premium by a contribution in cash amounting to EUR 100,000 (one hundred thousand Euro);

(iii) Maurizio Wermelinger declares to subscribe the above 60 (sixty) Ordinary C Shares, 600 (six hundred) Class C1 Shares and 59,394 (fifty-nine thousand three hundred ninety-four) Class C2 Shares and to pay them up entirely together with the above mentioned related share premium by a contribution in cash amounting to EUR 60,000 (sixty thousand Euro);

(iv) Mauro Moro declares to subscribe the above 60 (sixty) Ordinary C Shares, 650 (six hundred fifty) Class C1 Shares and 64,344 (sixty-four thousand three hundred forty-four) Class C2 Shares and to pay them up entirely together with the above mentioned related share premium by a contribution in cash amounting to EUR 65,000 (sixty-five thousand Euro);

(v) Erich Heusser declares to subscribe the above 60 (sixty) Ordinary C Shares, 600 (six hundred) Class C1 Shares and 59,394 (fifty-nine thousand three hundred ninety-four) Class C2 Shares and to pay them up entirely together with the above mentioned related share premium by a contribution in cash amounting to EUR 60,000 (sixty thousand Euro);

(vi) Paolo Puntoni declares to subscribe the above 40 (forty) Ordinary C Shares, 400 (four hundred) Class C1 Shares and 39,596 (thirty-nine thousand five hundred ninety-six) Class C2 Shares and to pay them up entirely together with the above mentioned related share premium by a contribution in cash amounting to EUR 40,000 (forty thousand Euro);

(vii) Mirco Zin declares to subscribe the above 50 (fifty) Ordinary C Shares, 500 (five hundred) Class C1 Shares and 49,495 (forty-nine thousand four hundred ninety-five) Class C2 Shares and to pay them up entirely together with the above mentioned related share premium by a contribution in cash amounting to EUR 50,000 (fifty thousand Euro);

The existing shareholders waive their preferential subscription rights.

Evidence of the Contribution

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary, so that the total amount of EUR 775,000 (seven hundred seventy-five thousand Euro) is from now on at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

(i) ITACA HOLDCO S.à r.l.	55,970 Ordinary A Shares 569,496 Class A1 Shares 56,380,130 Class A2 Shares
(ii) MASTER 6 S.à r.l.	43,843 Ordinary A Shares 446,105 Class A1 Shares 44,164,436 Class A2 Shares
(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V.	6,856 Ordinary B Shares 69,763 Class B1 Shares 6,906,566 Class B2 Shares
(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V.	2,472 Ordinary B Shares 25,153 Class B1 Shares 2,490,122 Class B2 Shares
(v) EURO CHOICE III LP	2,379 Ordinary C Shares 24,204 Class C1 Shares 2,396,156 Class C2 Shares
(vi) EURO CHOICE III FCPR	420 Ordinary C Shares 4,271 Class C1 Shares 422,851 Class C2 Shares
(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A.	12,127 Ordinary D Shares 123,391 Class D1 Shares 12,215,695 Class D2 Shares
(viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP	933 Ordinary E Shares 9,492 Class E1 Shares 939,669 Class E2 Shares
(ix) LORENZO CUCCHETTO	390 Ordinary C Shares 4,000 Class C1 Shares 395,961 Class C2 Shares
(x) MAURIZIO SECCHI	100 Ordinary C Shares 1,000 Class C1 Shares 98,990 Class C2 Shares
(xi) MAURIZIO WERMELINGER	60 Ordinary C Shares 600 Class C1 Shares 59,394 Class C2 Shares
(xii) MAURO MORO	60 Ordinary C Shares 650 Class C1 Shares 64,344 Class C2 Shares
(xiii) ERICH HEUSSER	60 Ordinary C Shares 600 Class C1 Shares 59,394 Class C2 Shares
(xiv) PAOLO PUNTONI	40 Ordinary C Shares 400 Class C1 Shares 39,596 Class C2 Shares
(xv) MIRCO ZIN	50 Ordinary C Shares 500 Class C1 Shares 49,495 Class C2 Shares

The notary states that the 128,088,184 (one hundred twenty-eight million eighty-eight thousand one hundred eighty-four) shares, representing the entire new share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 6 of the Articles to be read as follows:

Art. 6. "The Company's capital is fixed at EUR 12,808,818.40 (twelve million eight hundred eight thousand eight hundred eighteen Euros and forty euro cents), represented by 128,088,184 (one hundred twenty-eight million eighty-eight thousand one hundred eighty-four) shares with a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each, divided into:

(i) 125,760 (one hundred twenty-five thousand seven hundred sixty) ordinary shares (the "Ordinary Shares") classified as follows:

- 99,813 (ninety-nine thousand eight hundred thirteen) ordinary class A shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary A Shares"),

- 9,328 (nine thousand three hundred twenty-eight) ordinary class B shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary B Shares"),

- 3,559 (three thousand five hundred fifty-nine) ordinary class C shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary C Shares"),

- 12,127 (twelve thousand one hundred twenty-seven) ordinary class D shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary D Shares"),

- 933 (nine hundred thirty-three) ordinary class E shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Ordinary E Shares"),

(ii) 1,279,625 (one million two hundred seventy-nine thousand six hundred twenty-five) first preferred classes of shares (the "First Preferred Classes of Shares") as follows:

- 1,015,601 (one million fifteen thousand six hundred one) class A1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class A1 Shares"),

- 94,916 (ninety-four thousand nine hundred sixteen) class B1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class B1 Shares"),

- 36,225 (thirty-six thousand two hundred twenty-five) class C1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class C1 Shares"),

- 123,391 (one hundred twenty-three thousand three hundred ninety-one) class D1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class D1 Shares"), and

- 9,492 (nine thousand four hundred ninety-two) class E1 first preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class E1 Shares"),

and (iii) 126,682,799 (one hundred twenty-six million six hundred eighty-two thousand seven hundred ninety-nine) second preferred classes of shares (the "Second Preferred Classes of Shares") as follows:

- 100,544,566 (one hundred million five hundred forty-four thousand five hundred sixty-six) class A2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class A2 Shares"),

- 9,396,688 (nine million three hundred ninety-six thousand six hundred eighty-eight) class B2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class B2 Shares"),

- 3,586,181 (three million five hundred eighty-six one hundred eighty-one) class C2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class C2 Shares"),

- 12,215,695 (twelve million two hundred fifteen thousand six hundred ninety-five) class D2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class D2 Shares"), and

- 939,669 (nine hundred thirty-nine thousand six hundred sixty-nine) class E2 second preferred shares having each a par value of EUR 0.10 (ten euro cents) each (the "Class E2 Shares").

The Ordinary A Shares, the Class A1 Shares and Class A2 Shares (collectively referred as the "Class A Shares"), the Ordinary B Shares, the Class B1 Shares and Class B2 Shares (collectively referred as the "Class B Shares"), the Ordinary C Shares, the Class C1 Shares and Class C2 Shares (collectively referred as the "Class C Shares"), the Ordinary D Shares, the Class D1 Shares and Class D2 Shares (collectively referred as the "Class D Shares"), the Ordinary E Shares, the Class E1 Shares and Class E2 Shares (collectively referred as the "Class E Shares") are referred to as the "Shares" (or individually a "Share").

The holder(s) of the (i) Class A Shares are referred to as the "Class A Shareholders", (ii) Class B Shares are referred to as the "Class B Shareholders", (iii) Class C Shares are referred to as the "Class C Shareholders", (iv) Class D Shares are referred to as the "Class D Shareholders", and (v) Class E Shares are referred to as the "Class E Shareholders".

The Class A Shareholders, the Class B Shareholders, the Class C Shareholders, the Class D Shareholders and the Class E Shareholders are collectively referred as the "Shareholders" (or individually a "Shareholder")."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which shall be charged to the Company in connection with its increase of capital, have been estimated at about three thousand euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sixième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «ITACA Finance S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.507, constituée par acte notarié le 7 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2044 du 2 septembre 2011, dont les statuts ont été ultérieurement modifiés par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 126 du 16 janvier 2012.

La réunion est présidée par Monsieur Sébastien Wiander, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président nomme Monsieur Nicolas Dumont, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les associés de la Société, soit (i) ITACA HOLDCO S.à r.l., une société constituée selon la loi luxembourgeoise, dont le siège social est sis 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.959, (ii) MASTER 6 S.à r.l., une société dûment enregistrée sous la loi luxembourgeoise, dont le siège social est sis 10, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, enregistrée au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.797, (iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENT 2009 C.V, une société en commandite simple, dûment enregistrée sous la loi néerlandaise, dont le siège social est sis à Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081KJ, (iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V, une société en commandite simple, dûment enregistrée sous la loi néerlandaise, dont le siège social est sis à Amsterdam, Jachthavenweg 118, 1081KJ, (v) EURO CHOICE III LP, une société en commandite simple dûment enregistrée sous la loi écossaise, dont le siège social est sis 26, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, agissant à travers son associé commandité Euro Choice III GP Limited, dont le siège social est sis 26, New Street, St. Helier, Jersey, Channel Island JE2 3RA, (vi) EURO CHOICE III FCPR, un fonds commun de placement à risques à procédure allégée, un fonds enregistré sous la loi française, dont le siège social est sis 8, rue Royale, 75008 Paris, France, immatriculée sous le numéro ISIN FR0010362988, (vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A., une société enregistrée sous la loi italienne, dont le siège social est sis 2, Via Zamboni, 40126 Bologne (Italie), dont le capital social est de 579.184.200 Euros et le numéro fiscal 97588980017, et (viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP, une société en commandite simple dûment enregistrée sous la loi du Delaware, dont le siège social est sis 2711, Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, Country of New Castle, Delaware 19808, (tous les associés étant conjointement désignés comme les «Associés»), représentés en vertu de procurations, et le nombre de parts sociales qu'il détiennent est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 127.312.500 (cent vingt-sept million trois cent douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les Associés ont été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 77.568,40 EUR (soixante-dix-sept mille cinq cent soixante-huit Euros et quarante centimes d'euro), pour le porter de son actuel montant de 12.731.250 EUR (douze millions sept cent trente et un mille deux cent cinquante Euros) à 12.808.818,40 EUR (douze millions huit cent huit mille huit cent dix huit Euros et quarante centimes d'euro) par l'émission de 760 (sept cent soixante) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C, 7.750 (sept mille sept cent cinquante) nouvelles Parts Sociales de Classe C1, et 767.174 (sept cent soixante-sept mille cent soixante-quatorze) nouvelles Parts Sociales de Classe C2, ayant chacune une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'euro), la totalité devant être payée par un apport en numéraire d'un montant total de 775.000 EUR (sept cent soixante quinze mille Euros), dont 697.431,60 (six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente et un Euros et soixante centimes d'euro) devront être alloués à un compte prime d'émission;

3. Souscription, et paiement par:

(i) Lorenzo Cucchetto, de 390 (trois cent quatre-vingt dix) Parts Sociales Ordinaires C, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Classe C1 et 395.961 (trois cent quatre vingt-quinze mille neuf cent soixante et un) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 400.000 EUR (quatre cent mille Euros) dont 359.964,90 EUR (trois cent cinquante neuf mille neuf cent soixante-quatre Euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(ii) Maurizio Secchi, de 100 (cent) Parts Sociales Ordinaires C, 1.000 (mille) Parts Sociales de Classe C1 et 98.990 (quatre vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 100.000 EUR (cent mille Euros), dont 89.991 EUR (quatre-vingt neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros) devront être alloués à la prime d'émission;

(iii) Maurizio Wermelinger, de 60 (soixante) Parts Sociales Ordinaires C, 600 (six cents) Parts Sociales de Classe C1 et 59.394 (cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 60.000 EUR (soixante mille Euros), dont 53.994,60 EUR (cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante centimes d'euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(iv) Mauro Moro, de 60 (soixante) Parts Sociales Ordinaires C, 650 (six cent cinquante) Parts Sociales de Classe C1 et 64.344 (soixante quatre mille trois cent quarante-quatre) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 65.000 EUR (soixante-cinq mille Euros), dont 58.494,60 EUR (cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante centimes d'euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(v) Erich Heusser, de 60 (soixante) Parts Sociales Ordinaires C, 600 (six cents) Parts Sociales de Classe C1 et 59.394 (cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 60.000 EUR (soixante mille Euros), dont 53.994,60 EUR (cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante centimes d'euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(vi) Paolo Puntoni, de 40 (quarante) Parts Sociales Ordinaires C, 400 (quatre cents) Parts Sociales de Classe C1 et 39.596 (trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 40.000 EUR (quarante mille Euros), dont 35.996,40 EUR (trente cinq mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros et quarante centimes d'euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(vii) Mirco Zin, de 50 (cinquante) Parts Sociales Ordinaires C, 500 (cinq cents) Parts Sociales de Classe C1 et 49.495 (quarante neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 50.000 EUR (cinquante mille Euros), dont 44.995,50 EUR (quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros et cinquante centimes d'euro) devront être alloués à la prime d'émission;

4. Nouvelle composition et répartition du capital social de la Société;

5. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions 2 et 3 ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé unanimement que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; les Associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé unanimement d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 77.568,40 EUR (soixante-dix-sept mille cinq cent soixante-huit Euro et quarante centimes d'Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.731.250 EUR (douze millions sept cent trente et un mille deux cent cinquante Euros) à 12.808.818,40 EUR (douze millions huit cent huit mille huit cent dix-huit Euros et quarante centimes d'Euros) par l'émission de 760 (sept cent soixante) nouvelles Parts Sociales Ordinaires C, 7.750 (sept mille sept cent cinquante) nouvelles Parts Sociales de Classe C1, et 767,174 (sept cent soixante-sept mille cent soixante-quatorze) nouvelles Parts Sociales de Classe C2,, chacune ayant une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro), la totalité devant être payée par un apport (l' «Apport») en numéraire d'un montant total de 775.000 EUR (sept cent soixante-quinze mille Euros), dont 697.431,60 EUR (six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent trente et un Euros et soixante centimes d'Euro) devront être alloués à un compte prime d'émission attaché à chacune respectivement des Parts Sociales Ordinaires C, des Parts Sociales de Classe C1 et des Parts Sociales de Classe C2, tel que détaillé dans la résolution ci-dessous.

Troisième résolution

A la suite de la deuxième résolution ci-dessus, il est décidé [unanimement] d'accepter la souscription et le paiement par les souscripteurs suivants, listés ci-après de (i) à (vii) (les «Souscripteurs»):

(i) Lorenzo Cucchetto, souscripteur de 390 (trois cent quatre-vingt dix) Parts Sociales Ordinaires C, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Classe C1 et 395.961 (trois cent quatre vingt-quinze mille neuf cent soixante et un) Parts Sociales

de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 400.000 EUR (quatre cent mille Euros) dont 359.964,90 EUR (trois cent cinquante neuf mille neuf cent soixante-quatre Euros et quatre-vingt-dix centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(ii) Maurizio SECCHI, souscripteur de 100 (cent) Parts Sociales Ordinaires C, 1.000 (mille) Parts Sociales de Classe C1 et 98.990 (quatre vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 100.000 EUR (cent mille Euros), dont 89.991 EUR (quatre-vingt neuf mille neuf cent quatre-vingt-onze Euros) devront être alloués à la prime d'émission;

(iii) Maurizio Wermelinger, souscripteur de 60 (soixante) Parts Sociales Ordinaires C, 600 (six cents) Parts Sociales de Classe C1 et 59.394 (cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 60.000 EUR (soixante mille Euros), dont 53.994,60 EUR (cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(iv) Mauro Moro, souscripteur de 60 (soixante) Parts Sociales Ordinaires C, 650 (six cent cinquante) Parts Sociales de Classe C1 et 64.344 (soixante quatre mille trois cent quarante-quatre) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 65.000 EUR (soixante-cinq mille Euros), dont 58.494,60 EUR (cinquante-huit mille quatre cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(v) Erich Heusser, souscripteur de 60 (soixante) Parts Sociales Ordinaires C, 600 (six cents) Parts Sociales de Classe C1 et 59.394 (cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 60.000 EUR (soixante mille Euros), dont 53.994,60 EUR (cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-quatorze Euros et soixante centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission;

(vi) Paolo Puntoni, souscripteur de 40 (quarante) Parts Sociales Ordinaires C, 400 (quatre cents) Parts Sociales de Classe C1 et 39.596 (trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 40.000 EUR (quarante mille Euros), dont 35.996,40 EUR (trente cinq mille neuf cent quatre-vingt-seize Euros et quarante centimes d'Euro) devront être alloués à la prime d'émission; et

(vii) Mirco Zin, souscripteur de 50 (cinquante) Parts Sociales Ordinaires C, 500 (cinq cents) Parts Sociales de Classe C1 et 49.495 (quarante neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de Classe C2, par apport en numéraire d'un montant de 50.000 EUR (cinquante mille Euros), dont 44.995,50 EUR (quarante-quatre mille neuf cent quatre-vingt-quinze Euros et cinquante centimes d'euro) devront être alloués à la prime d'émission.

Les associés existants renoncent à leur droit de souscription préférentiel.

Intervention des Souscripteurs - Souscription - Paiement

Sur ce, interviennent les Associés et les Souscripteurs, ici représentés par Sébastien WIANDER, prénommé, en vertu de plusieurs procurations,

(i) Lorenzo Cucchetto, déclare souscrire les 390 (trois cent quatre-vingt dix) Parts Sociales Ordinaires C, 4.000 (quatre mille) Parts Sociales de Classe C1 et 395.961 (trois cent quatre vingt-quinze mille neuf cent soixante et un) Parts Sociales de Classe C2, décrites ci-dessus et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission y relative et telle que mentionnée ci-avant, par un apport en numéraire d'un montant de 400.000 EUR (quatre cent mille Euros);

(ii) Maurizio Secchi, déclare souscrire les 100 (cent) Parts Sociales Ordinaires C, 1.000 (mille) Parts Sociales de Classe C1 et 98.990 (quatre vingt dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix) Parts Sociales de Classe C2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission y relative et telle que mentionnée ci-avant, par un apport en numéraire d'un montant de 100.000 EUR (cent mille Euros);

(iii) Maurizio Wermelinger, déclare souscrire les 60 (soixante) Parts Sociales Ordinaires C, 600 (six cents) Parts Sociales de Classe C1 et 59.394 (cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de Classe C2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission y relative et telle que mentionnée ci-avant, par un apport en numéraire d'un montant de 60.000 EUR (soixante mille Euros);

(iv) Mauro Moro, déclare souscrire les 60 (soixante) Parts Sociales Ordinaires C, 650 (six cent cinquante) Parts Sociales de Classe C1 et 64.344 (soixante quatre mille trois cent quarante-quatre) Parts Sociales de Classe C2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission y relative et telle que mentionnée ci-avant, par un apport en numéraire d'un montant de 65.000 EUR (soixante cinq mille Euros);

(v) Erich Heusser, déclare souscrire les 60 (soixante) Parts Sociales Ordinaires C, 600 (six cents) Parts Sociales de Classe C1 et 59.394 (cinquante-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze) Parts Sociales de Classe C2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission y relative et telle que mentionnée ci-avant, par un apport en numéraire d'un montant de 60.000 EUR (soixante mille Euros);

(vi) Paolo Puntoni, déclare souscrire les 40 (quarante) Parts Sociales Ordinaires C, 400 (quatre cents) Parts Sociales de Classe C1 et 39.596 (trente-neuf mille cinq cent quatre-vingt-seize) Parts Sociales de Classe C2, décrites ci-dessus, et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission y relative et telle que mentionnée ci-avant, par un apport en numéraire d'un montant de 40.000 EUR (quarante mille Euros); et

(vii) Mirco Zin, déclare souscrire les 50 (cinquante) Parts Sociales Ordinaires C, 500 (cinq cents) Parts Sociales de Classe C1 et 49.495 (quarante neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze) Parts Sociales de Classe C2, décrites ci-dessus,

et les paie entièrement, ainsi que la prime d'émission y relative et telle que mentionnée ci-avant, par un apport en numéraire d'un montant de 50.000 EUR (cinquante mille Euros).

Preuve de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné, de sorte que le montant total de 775.000 EUR (sept cent soixante-quinze mille Euros) est à partir de maintenant à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

Par suite des résolutions qui précèdent, la Société est détenue par:

(i) ITACA HOLDCO S.à r.l.	55.970 Parts Sociales Ordinaires A 569.496 Parts Sociales de Classe A1 56.380.130 Parts Sociales de Classe A2
(ii) MASTER 6 S.à r.l.	43.843 Parts Sociales Ordinaires A 446.105 Parts Sociales de Classe A1 44.164.436 Parts Sociales de Classe A2
(iii) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2009 C.V.	6.856 Parts Sociales Ordinaires B 69.763 Parts Sociales de Classe B1 6.906.566 Parts Sociales de Classe B2
(iv) ALPINVEST PARTNERS CO-INVESTMENTS 2010 II C.V.	2.472 Parts Sociales Ordinaires B 25.153 Parts Sociales de Classe B1 2.490.122 Parts Sociales de Classe B2
(v) EURO CHOICE III LP	2.379 Parts Sociales Ordinaires C 24.204 Parts Sociales de Classe C1 2.396.156 Parts Sociales de Classe C2
(vi) EURO CHOICE III FCPR	420 Parts Sociales Ordinaires C 4,271 Parts Sociales de Classe C1 422.851 Parts Sociales de Classe C2
(vii) IMI INVESTIMENTI S.p.A.	12.127 Parts Sociales Ordinaires D 123.391 Parts Sociales de Classe D1 12.215.695 Parts Sociales de Classe D2
(viii) WILSHIRE BVV EUROPE LP	933 Parts Sociales ordinaires E 9.492 Parts Sociales de Classe E1 939.669 Parts Sociales de Classe E2
(ix) LORENZO CUCCHETTO	390 Parts Sociales Ordinaires C 4.000 Parts Sociales de Classe C1 395.961 Parts Sociales de Classe C2
(x) MAURIZIO SECCHI	100 Parts Sociales Ordinaires C 1.000 Parts Sociales de Classe C1 98.990 Parts Sociales de Classe C2
(xi) MAURIZIO WERMELINGER	60 Parts Sociales Ordinaires C 600 Parts Sociales de Classe C1 59.394 Parts Sociales de Classe C2
(xii) MAURO MORO	60 Parts Sociales Ordinaires C 650 Parts Sociales de Classe C1 64.344 Parts Sociales de Classe C2
(xiii) ERICH HEUSSER	60 Parts Sociales Ordinaires C 600 Parts Sociales de Classe C1 59.394 Parts Sociales de Classe C2
(xiv) PAOLO PUNTONI	40 Parts Sociales Ordinaires C 400 Parts Sociales de Classe C1 39.596 Parts Sociales de Classe C2
(xv) MIRCO ZIN	50 Parts Sociales Ordinaires C 500 Parts Sociales de Classe C1 49.495 Parts Sociales de Classe C2

Le notaire affirme que les 128.088.184 (cent vingt-huit millions quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-quatre) parts sociales, représentant la totalité des parts sociales de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur toutes les résolutions ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'apport étant totalement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour être lus comme suit:

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à 12.808.818.40 EUR (douze millions huit cent huit mille huit cent dix-huit Euros et quarante centimes d'Euros Euros), constitué de 128.088.184 (cent vingt huit millions quatre-vingt-huit mille cent quatre-vingt-quatre) parts sociales d'une valeur nominale de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune, divisé entre:

(i) 125.760 (cent vingt cinq mille sept cent soixante) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), à savoir:

- 99.813 (quatre-vingt neuf mille huit cent treize) parts sociales ordinaires de classe A, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires A»);

- 9.328 (neuf mille trois cent vingt huit) parts sociales ordinaires de classe B, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires B»);

- 3.559 (trois mille cinq cent cinquante-neuf) parts sociales ordinaires de classe C, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires C»);

- 12.127 (douze mille cent vingt sept) parts sociales ordinaires de classe D, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires D»);

- 933 (neuf cent trente trois) parts sociales ordinaires de classe E, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires E»),

(ii) 1.279.625 (un million deux cent soixante-dix-neuf mille six cent vingt-cinq) premières parts sociales préférentielles (les «Premières Classes de Parts Sociales Préférentielles»), à savoir:

- 1.015.601 (un million quinze mille six cent une) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe A1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales A1»),

- 94.916 (quatre-vingt quatorze mille neuf cent seize) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe B1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales B1»),

- 36.225 (trente-six mille deux cent vingt-cinq) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe C1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales C1»),

- 123.391 (cent vingt trois mille trois cent quatre-vingt onze) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe D1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales D1»),

- 9.492 (neuf mille quatre cent quatre-vingt douze) Premières Parts Sociales Préférentielles de Classe E1, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales E1»), et

(iii) 126.682.799 (cent vingt six millions six cent quatre-vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf) secondes parts sociales préférentielles (les «Secondes Classes de Parts Sociales Préférentielles»), à savoir:

- 100.544.566 (cent millions cinq cent quarante quatre mille cinq cent soixante six) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe A2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales A2»),

- 9.396.688 (neuf millions trois cent quatre-vingt seize mille six cent quatre-vingt huit) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe B2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales B2»),

- 3.586.181 (trois millions cinq cent quatre-vingt-six mille cent quatre-vingt-un) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe AC2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales C2»),

- 12.215.695 (douze millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt quinze) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe D2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales D2»), et

- 939.669 (neuf cent trente neuf mille six cent soixante-neuf) Secondes Parts Sociales Préférentielles de Classe E2, d'une valeur unitaire de 0,10 EUR (dix centimes d'Euro) (la «Classe de Parts Sociales E2»).

Les Parts Sociales Ordinaires A, la Classe de Parts Sociales A1, et la Classe de Parts Sociales A2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales A»), les Parts Sociales Ordinaires B, la Classe de Parts Sociales B1, et la Classe de Parts Sociales B2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales B»), les Parts Sociales Ordinaires C, la Classe de Parts Sociales C1, et la Classe de Parts Sociales C2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales C»), les Parts Sociales Ordinaires D, la Classe de Parts Sociales D1, et la Classe de Parts Sociales D2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales D»), les Parts Sociales Ordinaires E, la Classe de Parts Sociales E1, et la Classe de Parts Sociales E2 (collectivement désignées la «Classe de Parts Sociales E»), sont désignées les «Parts Sociales» (ou individuellement une «Part Sociale»).

Le(s) détenteur(s) des (i) Classes de Parts Sociales A est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe A», (ii) Classes de Parts Sociales B est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe B», (iii) Classes de Parts Sociales C est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe C», (iv) Classes de Parts Sociales D est/sont désignés «Associé(s) de Classe D», (v) Classes de Parts Sociales E est/sont désigné(s) «Associé(s) de Classe E».

L'Associé de Classe A, l'Associé de Classe B, l'Associé de Classe C, l'Associé de Classe D et l'Associé de Classe E sont collectivement désignés les «Associés» (ou individuellement un «Associé»).

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à trois mille euros.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: S. WIANDER, N. DUMONT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14664. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153788/570.

(120203170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Intertrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 106.709.

L'an deux mille douze, le neuf novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "INTERTRADE S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-8399 Windhof, 9 rue des Trois Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 106709, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, le 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 709 du 18 juillet 2005 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Maître Henri HELLINCKX, le 17 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 653 du 26 mars 2009.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie PRIEUR, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Madame Annick PÊCHEUR, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Julie LOGNOUL, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Vittorio VALLICELLI comme administrateur et administrateur-délégué et décharge.
2. Démission de Madame Catia VALLICELLI comme administrateur et décharge.
3. Démission de Monsieur William VALLICELLI comme administrateur-délégué et décharge.
4. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
5. Instauration de 2 catégories d'administrateurs, savoir A et B et confirmation du conseil d'administration.
6. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs.
7. Refonte complète des statuts, suivant projet en annexe, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique, sans en modifier ses caractéristiques essentielles, comme l'objet social, l'année sociale et la date de l'assemblée générale annuelle.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre des actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Vittorio VALLICELLI de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société et d'accepter la démission de Madame Catia VALLICELLI de son mandat d'administrateur de la Société et de leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur William VALLICELLI de son mandat d'administrateur-délégué de la Société et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires, savoir:

- Madame Nathalie PRIEUR, comptable, née le 08 avril 1967 à Trèves, demeurant professionnellement au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

- Monsieur Petrus Joseph Jacobus KLAASSENS, retraité, né le 11 mars 1947 à Venlo (Pays-Bas), demeurant Nordstrasse 33, D-59597 Erwitte.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2018.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'instaurer deux catégories d'administrateurs, savoir A et B et de confirmer le conseil d'administration comme suit:

Administrateur A:

- Monsieur William VALLICELLI, né le 04 juillet 1968 à Pavullo Nel Frignano (Italie), demeurant au 167, Via Brenta LG, I-41028 Serramazzoni.

Administrateurs B:

- Madame Nathalie PRIEUR, comptable, née le 08 avril 1967, demeurant professionnellement au 47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

- Monsieur Petrus Joseph Jacobus KLAASSENS, retraité, né le 11 mars 1947 à Venlo (Pays-Bas), demeurant Nordstrasse 33, D-59597 Erwitte.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article des statuts relatif à la représentation de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique, sans en modifier ses caractéristiques essentielles, comme l'objet social, l'année sociale et la date de l'assemblée générale annuelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "INTERTRADE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Koerich, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront

aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primerait.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront

mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, A. PÊCHEUR, J. LOGNOUL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2012. LAC/2012/53311. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Luxembourg, le 23 novembre 2012.

Référence de publication: 2012153785/294.

(120202873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

Logicinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 172.902.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Eskandar Maleki, businessman, born on 29 December 1950 in Tehran (Iran), residing in Monaco at 2 Avenue des Citronniers, 98000 Monte Carlo,

here represented by Mr. Patrice Gallasin, company director, born on 9 December 1970 in Villers-Semeuse (France) and with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 September 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Logicinvest Holding S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

4. Corporate object.

4.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

4.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons

holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

8. Shareholders' meetings.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the first Monday of June of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9. Notice - Quorum - Powers of attorney - Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or cable.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10. Management.

10.1. The Company may be managed by a sole director where the Company has only one shareholder. In any other cases, the Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

11. Board meetings.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or cable, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax or cable, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

12. Minutes of the board meetings.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

13. Decisions of the sole director. The decisions of the sole director of the Company are drawn in writing.

14. Powers of the sole director or of the board of directors. The sole director and, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director and, in case of plurality of directors, the board of directors.

15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company. The board of directors may thus delegate its powers for the conduct of the daily management of the Company, to one or more directors, who will be called managing directors.

16. Binding signatures.

16.1. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of at least one class A director and at least one class B director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

16.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the sole signature of any managing director of the Company.

17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2012.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2013.

Subscription and payment

Thereupon, Mr. Eskandar Maleki, prenamed, declares to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all 31,000 (thirty-one thousand) shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand forty-five euros (EUR 1.045,-).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as class A directors of the Company for a period of six years:
 - a) Mr Eskandar Maleki, forenamed.
- (iv) that there be appointed as class B directors of the Company for a period of six years:
 - a) Mr Patrice Gallasin, forenamed; and
 - b) Mr Philippe Guyot, accountant, born on 16 June 1981 in Le Quesnoy (France) and with professional address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- (v) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years: Kohnen & Associés S.à.r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 114.190
- (vi) that the address of the registered office of the Company is at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq septembre,

Par-devant Maître Roger Arrendorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

M. Eskandar Maleki, entrepreneur, né le 29 décembre 1950 à Téhéran (Iran), avec adresse personnelle à Monaco au 2 Avenue des Citronniers, 98000 Monte Carlo,

ici représenté par M. Patrice Gallasin, administrateur des sociétés, né le 9 décembre 1970 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

1. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Loginvest Holding S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

4.3. La société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

7. Cession des actions. La cession d'actions s'effectue par une déclaration écrite de cession inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié.

8. Assemblées des actionnaires.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le premier lundi de juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régissent les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquées seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.7. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.8. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration.

10.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire. Dans tous les autres cas, la Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'actionnaire unique ou l'assemblée générale des actionnaires nomme l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. En cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel

cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvé dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie ou câble.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société. Le conseil d'administration peut ainsi déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

16. Représentation.

16.1 La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'au moins un administrateur de catégorie A et au moins d'un administrateur de catégorie B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

16.2 Dans le cadre de la gestion journalière, la Société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle d'un administrateur-délégué de la Société.

17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

21. Dissolution et liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et paiement

M. Eskandar Maleki, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 31.000 (trente et un mille) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quarante-cinq euros (EUR 1.045,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant pré qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) est nommé administrateur classe A de la Société pour une période de six ans:
 - a) M. Eskandar Maleki, préqualifié
- (iv) sont nommés administrateurs classe B de la Société pour une période de six ans:
 - a) M. Patrice Gallasin, préqualifié; et

b) M. Philippe Guyot, comptable, né le 16 juin 1981 à Le Quesnoy (France) et demeurant professionnellement à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg,

(v) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

Kohnen & Associés S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 114.190

(vi) le siège social de la Société est fixé à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45309. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signe) Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012153811/530.

(120202553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

CS European Retail No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 172.907.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twentieth day of November.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

Has appeared:

Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S. à r.l., acting on behalf of Cordea Savills European Retail Fund FCP-SIF, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg and recorded with the Luxembourg trade and companies register under number B 124.536,

represented by Mrs Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name.

1.1 There is formed a private limited liability company under the name CS European Retail No. 1 S. à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to acquire, hold, administrate, manage and dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles, to either directly or via other companies, whose articles contain respective provisions, acquire, hold, administrate, manage and dispose of real estate (in particular land and buildings as well as rights equivalent to real property (grundstücksgleiche Rechte) such as hereditary building rights (Erbbaurechte) and part-ownership rights (Teileigentumsrechte); hereafter «Real Estate Assets»). Such entities are hereafter referred to as «Real Estate Companies». Interests and participations in Real Estate Companies shall only be acquired and held by the Company, if permanent income can be expected to accrue and provided that the holding of participations in Real Estate Companies must be at least as liquid as Real Estate Assets held directly by the Company.

3.2 The Company may further directly or indirectly acquire, hold administrate, manage or dispose of Real Estate Assets. Rights equivalent to real property may only be acquired if permanent income can be expected to accrue from such rights.

3.3 Interest in participations in companies not qualifying as Real Estate Companies must not be acquired and held by the Company.

3.4 To serve the object of the Company, the Company may on an ancillary basis perform the following activities provided that as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS such activities do not result in a breach of the investment powers and restrictions applicable to the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS:

3.4.1 acquire, hold and dispose of any kind of asset necessary to manage Real Estate Assets;

3.4.2 render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. In particular, the Company may:

(a) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, debt or equity instruments, convertible or not provided that i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS such activities do not result in a breach of the restrictions pertaining to the borrowing of outside capital by Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS and ii) in case of borrowings from any Luxembourg or foreign Connected Company, the amount of the borrowing does not exceed 50% of the market value of the Real Estate Assets held by the Company;

(b) advance, lend or deposit money or give credit to or with or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Connected Company on such terms as may be thought fit and with or without security provided that as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of the Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS the terms are market terms;

(c) give security for any borrowings through, including, but not limited to, any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking and/or property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law; and

3.4.3 perform legal, commercial, technical and financial operations and, in general, perform transactions which are necessary to fulfill its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in the areas described above.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, having each a nominal value of one hundred euros (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/she will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)

8.2 The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager at least twenty-four (24) hours in advance of the time set for such meeting except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. The convening requirements and formalities may be waived by the consent in writing, by cable, telegram, telex, telefax, e-mail or any other means of communication of each manager.

12.2 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.4 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.5 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.6 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the meeting or all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his share holding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, resolutions can, instead of being passed at a general meeting of Shareholders, be passed in writing. In this case, each Shareholder shall be served the precise wording of the text of the resolution(s) to be passed, and shall give its vote in writing. Such resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of a general meeting of Shareholders shall have the force of resolutions passed at a general meeting of Shareholders.

13.6 Any reference in these Articles to resolutions of the general meeting of Shareholders shall be construed as including the possibility of written resolutions of the Shareholders, provided that the total number of Shareholders of the Company does in such event not exceed twenty-five (25).

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.8 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st October and ends on the 30th September of the following year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 30th September 2013.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes for all one hundred twenty-five (125) Shares representing the total subscribed share capital.

All these Shares have been fully paid up by payments in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr Michael Chidiac, manager, residing professionally at 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- Mr Godfrey Abel, manager, residing professionally at 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.

- Mr Richard James, manager, residing professionally at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6ER, London, United Kingdom.

- Ms Lorna Mackie, manager, residing professionally at 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the Articles, towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Cordea Savills Fund Managers (Luxembourg) S. à r.l. agissant en tant que société de gestion pour Cordea Savills European Retail Fund FCP-SIF une société constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 10 rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, inscrit au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-124.536,

représentée par Madame Lorna Mackie gérant, demeurant professionnellement au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination.

1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CS European Retail No. 1 S. à r.l., qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer d'intérêts et de participations dans des entités luxembourgeoises ou étrangères soit directement ou soit par d'autres sociétés dont l'objet est, conformément à leurs statuts d'acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de biens immobiliers (notamment des terrains et des bâtiments de même que des droits assimilés à des biens immeubles (grundstücksgleiche Rechte) tel que le droit emphytéotique (Erbbaurechte) et des droits de copropriété (Teileigentumsrechte) (ci après les «Biens Immobiliers»). Ces entités sont nommées ci-après «Sociétés Immobilières». Les intérêts et participations dans les Sociétés Immobilières ne peuvent être acquis à condition qu'ils génèrent un revenu permanent et que la détention des participations dans des Sociétés Immobilières soit aussi liquide que les Biens Immobilier détenus directement par la Société.

3.2 La Société peut en outre directement ou indirectement acquérir, détenir, administrer, gérer et disposer de Biens Immobiliers. Les droits assimilés à des Biens Immobiliers ne peuvent être acquis à condition qu'ils génèrent un revenu permanent.

3.3 La Société ne doit ni acquérir ni détenir des sociétés que ne sont pas des Sociétés Immobilières.

3.4 Dans l'accomplissement de son objet, la Société peut, de manière accessoire, poursuivre les activités suivantes à condition que pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS:

3.4.1 acquérir, détenir et disposer d'avoirs de toute espèce nécessaire à la gestion des Biens Immobiliers;

3.4.2 prêter assistance, de toute manière, que ce soit par des prêts, garanties ou autrement à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect et toute société étant un associé direct ou indirect de la Société ou toute société faisant partie du même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Liées»), étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui aurait pour effet de l'engager dans une activité qui pourrait être considérée comme une activité régulière du secteur financier. La Société peut en particulier:

(a) emprunter de l'argent de toute manière ou obtenir des crédits de quelque forme que ce soit, et lever des fonds, y compris, mais sans limitation, par des instruments de dette ou de capital, convertibles ou non à condition que i) pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS ces activités n'entraînent pas la violation des pouvoirs et des restrictions d'investissement applicables à Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS et ii) en cas d'emprunt d'une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère, le montant de l'emprunt ne dépasse pas 50% de la valeur du marché des Biens Immobiliers détenus par la Sociétés;

(b) avancer, prêter ou déposer de l'argent, ou accorder des crédits à ou avec, souscrire ou acquérir tout instrument de dette émis par une Société Liée luxembourgeoise ou étrangère selon les termes jugés opportuns, et ce avec ou sans sûretés à condition que i) pour aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Cordea Savills European Retail Fund FCP-FIS les conditions sont celles du marché;

(c) donner des sûretés pour tout emprunt, y compris mais sans limitation, par des garanties, gages ou autre forme de nantissement, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou grève sur tout ou partie des avoirs et/ou engagements (présents ou futurs) ou par toutes ces méthodes, ou l'une d'entre elles, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de l'une des Sociétés Liées, dans les limites et conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise; et

3.4.3 effectuer toute opération juridique, commerciale, technique et financière et, en général, effectuer toute opération nécessaire dans l'accomplissement de son objet de même que les opérations liées directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans les domaines décrits ci-dessus.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant chacune une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-). Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des Parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une décision des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est dénommé ci-après le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir a été délégué.

Art. 11. Délégation et Mandataire du Gérant Unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance peuvent être convoquées par tout gérant au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Par l'assentiment écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié, e-mail ou tout autre moyen de communication de chaque gérant il peut être renoncé aux formalités de convocation.

12.2 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.4 L'utilisation d'un équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.5 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.6 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président de la séance ou par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associé(s) - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux assemblées à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les décisions peuvent être adoptées par écrit au lieu d'être adoptées à une assemblée générale des Associés. Dans ce cas, chaque Associé recevra le texte de la/des décision(s) à adopter et donnera son vote part écrit. Ces décisions adoptées par écrit sur un document unique ou sur plusieurs documents à la place d'une assemblée générale des Associés ont la même force que les décisions prises à une assemblée générale des Associés.

13.6 Toute référence dans les présents Statuts à des décisions de l'assemblée générale des Associés doivent être comprises comme incluant la possibilité de faire des décisions écrites des Associés, pour autant que, dans ce cas, le nombre total des Associés de la Société n'excède pas vingt-cinq (25).

13.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les décisions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité des Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve de toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 30 septembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante déclare par la présente que les cent vingt-cinq (125) Parts Sociales représentant la totalité du capital social ont été souscrites par elle.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les décisions suivantes:

1) Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Michael Chidiac, gérant, demeurant professionnellement au 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
- Monsieur Godfrey Abel, gérant, demeurant professionnellement au 30 rue de Crecy, L-1364 Luxembourg.
- Monsieur Richard James, gérant, demeurant professionnellement à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, W1J 6 ER, Londres, Royaume-Uni.
- Madame Lorna Mackie, gérant, demeurant professionnellement au 10, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des présents Statuts, la Société se trouvera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 10, rue C.M. Spoo, L2546 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. MACKIE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2012. Relation: EAC/2012/15391. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012153619/449.

(120202726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 154.813.

In the year two thousand and twelve, on the twenty sixth day of September.

Before Maître Roger Arrensdorff, public notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée") having its registered office at L-2417 Luxembourg, 10, Rue de Reims, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 154813, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on July 30, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2000 on September 25, 2010 and those articles have been amended for the last time by a deed received by Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg

in substitution of his colleague Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, on August 10, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Corporation").

The meeting is presided by Mr. Emmanuel Réveillaud, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

The chairman appoints as secretary Mr. Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

The meeting elects as scrutineer Ms. Sophie Brisson, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the duly authorized representative of the members and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes.

The chairman declares and requests the notary to:

I. state that according to the attendance list, the shareholders of the Corporation representing the full amount of the corporate capital of USD 7,749,447.- (seven million seven hundred forty nine thousand four hundred forty seven US Dollars) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Corporation, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by the conversion of a portion of the share premium attached to the Class A MRPS in the amount of USD 62,781,020.- (sixty two million seven hundred eighty one thousand twenty US Dollars) through the increase of the par value of the existing shares having currently a par value of USD 1.- (one US Dollar) each so as to bring it from its present amount of USD 7,749,447.- (seven million seven hundred forty nine thousand four hundred forty seven US Dollars) to the amount of USD 70,530,467.- (seventy million five hundred thirty thousand four hundred sixty seven US Dollars);

2. Decrease of the corporate capital through the decrease of the par value of the existing shares so as to bring it from its present amount of USD 70,530,467.- (seventy million five hundred thirty thousand four hundred sixty seven US Dollars) to the amount of USD 7,749,447.- (seven million seven hundred forty nine thousand four hundred forty seven US Dollars);

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company;

4. Any other business.

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders decided based on a balance sheet as at 31 July 2012 to increase the corporate capital of the Company by the conversion of a portion of the share premium attached to the Class A MRPS in the amount of USD 62,781,020.- (sixty two million seven hundred eighty one thousand twenty US Dollars) through the increase of the par value of the existing shares having currently a par value of USD 1.- (one US Dollar) each so as to bring it from its present amount of USD 7,749,447.- (seven million seven hundred forty nine thousand four hundred forty seven US Dollars) to the amount of USD 70,530,467.- (seventy million five hundred thirty thousand four hundred sixty seven US Dollars).

Evidence of the existence and value of the share premium

Proof of the existence and value of the share premium attached to the Class A MRPS in an amount of USD 62,781,020.- (sixty two million seven hundred eighty one thousand twenty US Dollars) to be contributed to the corporate capital of the Company has been given to the notary by a copy of a certificate of managers of the Corporation dated on September 26, 2012, which will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders decided to decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 62,781,020.- (sixty two million seven hundred eighty one thousand twenty US Dollars) through the decrease of the par value of the existing shares so as to bring it from its present amount of USD 70,530,467.- (seventy million five hundred thirty thousand four hundred sixty seven US Dollars) to the amount of USD 7,749,447.- (seven million seven hundred forty nine thousand four hundred forty seven US Dollars).

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the extraordinary general meeting of the shareholders decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

" **5.1.** The Corporation's corporate capital is set at USD 7,749,447.- (seven million seven hundred forty nine thousand four hundred forty seven US Dollars), represented by four (4) classes of shares as follows: 30,000 (thirty thousand) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), 10,000 (ten thousand) convertible ordinary shares (the "Convertible Ordinary

Shares"), 5,559,447 (five million five hundred fifty nine thousand four hundred forty seven) class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") and 2,150,000 (two million one hundred fifty thousand) Class B mandatory redeemable preferred shares (the "Class B MRPS", and together with the Ordinary Shares and the Convertible Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares"), with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each. The Class A MRPS and the Class B MRPS are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS", while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS, the Ordinary Shares and the Convertible Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares". The respective rights and obligations attached to each class of Shares are set forth below. All Shares will be issued in registered form and vested with voting rights regardless of their nature and class to which they belong."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 6.410.- (six mille quatre cent dix Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the présent original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six septembre,

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg Sàrl, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154.813, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2000 le 25 septembre 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg en remplacement de son collègue Maître Roger ARRENSDORFF de Luxembourg, le 10 août 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Monsieur Emmanuel Réveillaud, avocat, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, préside l'assemblée.

Monsieur Matthieu Groetzinger, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse est nommé secrétaire par le président.

Madame Sophie Brisson, avocate, résidant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, est élu scrutateur par l'assemblée. Ces trois individus constituent le bureau de l'assemblée

Ayant été ainsi constitué, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire dûment autorisé des associés et par les membres du bureau et le notaire restera attachée au présent procès-verbal.

Le président a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que conformément à la feuille de présence, tous les associés de la Société, représentant l'ensemble du capital social de USD 7,749,447.- (sept millions sept cent quarante neuf mille quatre cent quarante sept dollars américains), sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. l'assemblée peut donc valablement délibérer et se prononcer sur l'ordre du jour sans convocation préalable.

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social par la conversion d'une portion de la prime d'émission attachée aux PPOR de Classe A d'un montant de USD 62.781.020.- (soixante deux millions sept cent quatre vingt un mille vingt dollars américains) par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes ayant une valeur nominale actuelle de USD 1.- (un dollar américain) chacune, pour le porter de son montant actuel de USD 7.749.447.- (sept millions sept cent quarante neuf mille quatre cent quarante sept dollars américains) au montant de USD 70.530.467.- (soixante dix millions cinq cent trente mille quatre cent soixante sept dollars américains);

2. Réduction du capital social par une réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes pour le porter de son montant actuel de USD 70.530.467.- (soixante dix millions cinq cent trente mille quatre cent soixante sept dollars américains) au montant de USD 7.749.447.- (sept millions sept cent quarante neuf mille quatre cent quarante sept dollars américains);

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

4. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé sur base d'une situation comptable au 31 juillet 2012 d'augmenter le capital social de la Société par la conversion d'une portion de la prime d'émission attachée aux PPOR de Classe A d'un montant de USD 62.781.020,- (soixante deux millions sept cent quatre vingt un mille vingt dollars américains) par l'augmentation de la valeur nominale des parts sociales existantes ayant une valeur nominale actuelle de USD 1,- (un dollar américain) chacune, pour le porter de son montant actuel de USD 7.749.447,- (sept millions sept cent quarante neuf mille quatre cent quarante sept dollars américains) au montant de USD 70.530.467,- (soixante dix millions cinq cent trente mille quatre cent soixante sept dollars américains).

Preuve de l'existence et valeur de la prime d'émission

La preuve de l'existence et valeur de la prime d'émission attachée aux PPOR de Classe A d'un montant 62.781.020,- (soixante deux millions sept cent quatre vingt un mille vingt dollars américains) apportée au capital social de la Société a été donné au notaire par une copie d'un certificat des gérants de la Société en date du 26 septembre 2012 qui restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement,

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de réduire le capital social de la Société par un montant de USD 62.781.020,-(soixante deux millions sept cent quatre vingt un mille vingt dollars américains) par une réduction de la valeur nominale des parts sociales existantes pour le porter de son montant actuel de USD 70.530.467,-(soixante dix millions cinq cent trente mille quatre cent soixante sept dollars américains) au montant de USD 7.749.447,- (sept millions sept cent quarante neuf mille quatre cent quarante sept dollars américains).

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédées, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 7.749.447,- (sept millions sept cent quarante-neuf mille quatre cent quarante-sept dollars américains) représenté par quatre (4) catégories de parts comme suit: 30.000 (trente mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires»), 10.000 (dix mille) parts ordinaires convertibles (les «Parts Ordinaires Convertibles») et 5.559.447 (cinq millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent quarante-sept) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe A (les «PPOR de Classe A») et 2.150.000 (deux millions cent cinquante mille) Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables de Classe B (les «PPOR de Classe B») et ensemble avec les Parts Ordinaires et les Parts Ordinaires Convertibles dénommées les «Parts»), d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune. Les PPOR de Classe A et les PPOR de Classe B sont ci-après dénommées une «Catégorie de PPOR», tandis qu'elles sont toutes ci-après collectivement dénommées les «PPOR»; les Parts Privilégiées Obligatoirement Rachetables, les Parts Ordinaires et les Parts Ordinaires Convertibles sont ci-après dénommées individuellement «Part» et collectivement «Parts». Les obligations et droits respectifs attachés à chaque catégorie de Parts sont déterminés ci-dessous. Toutes les Parts sont émises sous la forme nominative et assorties de droits de vote quelque soit leur nature et la classe à laquelle elles appartiennent.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement s'élève à environ EUR 6.410,- (six mille quatre cent dix euros).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi de la version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française la version anglaise fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: REVEILLAUD, GROETZINGER, BRISSON, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2012. Relation: LAC/2012/45315. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signe): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Référence de publication: 2012153603/178.

(120202552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2012.

PTC Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 113.004.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un transfert de parts sociales sous seing privé en date du 19 mars 2009 que:

PTC GROUP LIMITED

ayant son adresse au Winterbotham Place, Marlborough and Queen Streets, PB Box CB 11 343, Nassau, Bahamas

a transféré 125 parts qu'elle détenait dans la société PTC Finance S.à r.l. à

LYNX SECURITIES LIMITED

dûment enregistrée au Companies Registry à Jersey sous le numéro d'enregistrement 65501 et ayant son adresse au 43/45 La Motte Street, St Helier, Jersey, JE4 8SD

Suite à ce transfert, les parts sociales de la société PTC Finance S.à r.l. sont réparties de la manière suivante à dater du 19 mars 2009:

LYNX SECURITIES LIMITED

dûment enregistrée au Companies Registry à Jersey sous le numéro d'enregistrement 65501

et ayant son adresse au 43/45 La Motte Street, St Helier, Jersey, JE4 8SD 125 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151947/23.

(120199742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Absolute Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.999.

—
EXTRAIT

En date du 17 septembre 2012, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Torben Madsen, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Monsieur Gilles Wecker, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Modem Treuhand S.A., en tant que commissaire aux comptes, est acceptée avec effet immédiat;
- Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;
- Elin Sjöling, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018;
- Viscomte S.à r.l., avec siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg est nommé nouveau commissaire aux comptes avec effet immédiat;
- Le siège social de la Société est transféré au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012150750/21.

(120199623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2012.
